

1. PORTEE

Les conditions générales suivantes constituent la base de l'ensemble des livraisons et services fournis par KAHLES GmbH, Danfoss-Straße 5, 2353 Guntramsdorf, Autriche, ("KAHLES") à une personne physique ou juridique ("CLIENT") qui commande ou achète un produit proposé par KAHLES ("OBJET D'ACHAT"), même lorsqu'aucune référence séparée n'est faite à ces produits dans un cas spécifique. En termes de relation commerciale avec KAHLES, l'application d'autres conditions générales et/ou de conditions générales spécifiques et/ou d'autres conditions du CLIENT et/ou de tiers, quelle qu'en soit la nature, est formellement interdite. Par la présente, KAHLES rejette formellement l'applicabilité de ces autres conditions et des actions de réalisation ou de silence de la part de KAHLES ne constituent en aucun cas l'applicabilité des autres conditions du CLIENT et/ou de tiers. Tout accord, ajout, représentation et/ou modification complémentaires ou différents des présentes conditions générales, tels qu'en particulier des conditions générales contradictoires du CLIENT et/ou de tiers, ne sont pas juridiquement valides ni contraignants à moins d'être formellement acceptés par KAHLES par acceptation écrite signée par les signataires autorisés dans chaque cas spécifique.

2. OBJETS D'ACHAT, COMMANDES

Les commandes deviennent juridiquement valides à réception d'une confirmation écrite de commande (par courrier, fax ou e-mail) de la part de KAHLES uniquement ou, en l'absence de confirmation, suite à la livraison de la commande, dans tous les cas exclusivement dans le cadre de la livraison de la confirmation de commande correspondante. Concernant les OBJETS D'ACHAT non-livrables, LE CLIENT peut uniquement prétendre au remboursement du prix d'achat.

LES OBJETS D'ACHAT devront correspondre aux propriétés générales et habituelles ; les informations indiquées sur les catalogues, plaquettes, etc. ou les propriétés des échantillons (par exemple, la couleur, la composition, les dimensions), sont uniquement contraignantes dans la le cas où KAHLES en a fait référence de manière explicite dans la confirmation de commande. Les commandes doivent indiquer de manière précise et explicite les OBJETS D'ACHAT ainsi que la quantité ; les indications imprécises contenues dans la commande ne doivent pas être interprétées aux dépens de KAHLES.

3. PRIX

Sauf indication contraire, tous les prix sont nets et indiqués en euros ex works (EXW), conformément aux INCOTERMS 2010. Sauf indication contraire, les tarifs respectifs de KAHLES valides au moment de la livraison doivent être convenus.

4. DELAIS DE PAIEMENT

4.1. Sauf indication contraire dans un cas spécifique, les paiements doivent être effectués en euros à l'avance, par virement bancaire, sur acceptation écrite préalable de KAHLES, ou au moyen d'une lettre de crédit irrévocable. KAHLES se réserve le droit de donner son accord uniquement suite à la confirmation de la lettre de crédit par une banque acceptée par KAHLES.

Le paiement doit être effectué à la date de livraison non-contractuelle indiquée sur la confirmation de la commande ou, au plus tard, le jour où l'OBJET D'ACHAT est livré au CLIENT (EXW Incoterms 2010).

En cas de paiement du CLIENT dans une devise librement convertible différente de la devise indiquée sur la facture, l'ensemble des différences relatives au taux de change inhérentes au paiement sont à la charge du CLIENT. Les frais bancaires sont à la charge du CLIENT.

4.2. KAHLES est autorisée à différer la livraison de l'OBJET D'ACHAT jusqu'à ce que l'intégralité du montant d'achat dû ait été réglée. Le paiement sera considéré comme effectif lorsque le montant convenu sera parvenu à KAHLES.

Le CLIENT reconnaît l'obligation de payer des intérêts annuels à hauteur de 12 % à compter de la date d'échéance du paiement. Toute réclamation de paiement, contre demande ou demande d'indemnisation de la part du CLIENT ne constitue en aucun cas l'autorisation de compenser ou de retarder les paiements au-delà de leurs dates d'échéance. Dans le cas de plus de deux retards de paiement, KAHLES se réserve le droit de suspendre les livraisons sans plaintes de la part du CLIENT à l'encontre de KAHLES.

KAHLES se réserve le droit de modifier les délais de paiement ou de suspendre tout accord avec le client en cas de nécessité, du fait de la situation financière ou de l'historique des paiements effectués par le CLIENT.

5. LIVRAISON

5.1. Sauf indication contraire stipulée par écrit au préalable, toutes les livraisons seront effectuées conformément aux Incoterms 2010, ex works Guntramsdorf (EXW). Les livraisons seront effectuées par KAHLES selon les capacités opérationnelles. La période de livraison débute à la date indiquée sur la confirmation de commande. Les dates de livraison proposées ne constituent aucune obligation et sont indiquées sur la confirmation de commande. Aucune demande de dommages et intérêts engendrée par la non-exécution ou l'exécution tardive de la commande ne sera prise en considération ; en cas de non-exécution, le CLIENT sera autorisé à recevoir un remboursement correspondant au prix d'achat. Les livraisons partielles sont autorisées, et doivent être réglées conformément aux délais de paiement stipulés à l'article 4 ci-dessus, et le CLIENT s'engage à les accepter.

5.2. L'exécution du contrat de la part de KAHLES exclut la responsabilité due à des circonstances imprévisibles ou hors de contrôle des parties, par exemple tous les cas de force majeure, de conflits armés, d'actions et d'interdictions gouvernementales, les retards de transport et aux douanes, les dommages liés au transport, les pénuries d'énergie et les conflits de main d'œuvre. Ces circonstances autorisent la prolongation de la date de livraison, même si elles surviennent de la part du fournisseur.

5.3. Lorsqu'en l'absence de négligence de la part de KAHLES, l'expédition d'OBJETS D'ACHAT, notamment en cas de livraisons partielles, prêts pour envoi est impossible ou n'est pas souhaitée de la part du CLIENT, dans le cas où le CLIENT refuse d'accepter la livraison ou que le montant intégral du prix d'achat n'est pas réglé à KAHLES selon les délais impartis, KAHLES est autorisée à stocker les produits aux risques et aux frais du CLIENT, et la livraison

sera considérée comme ayant été réalisée. Les frais supplémentaires encourus s'appliqueront. Les délais de paiement convenus (voir Article 4) ne seront pas modifiés en conséquence.

5.4. Les OBJETS D'ACHAT sont susceptibles de différer des spécifications (voir Article 2) indiquées, tandis que le CLIENT ne peut recevoir des réclamations engendrées par des écarts insignifiants. La charge de la preuve relative à une modification significative appartient au CLIENT. En outre, KAHLES se réserve le droit de modifier les OBJETS D'ACHAT et/ou leurs spécifications à tout moment. Sauf indication explicite dans chaque cas individuel, KAHLES n'accorde aucune garantie de livraison.

6. RECLAMATIONS ET GARANTIE

Les défauts évidents détectés suite à un contrôle adéquat à réception des produits doivent être notifiés par le CLIENT dans un délai de 8 jours après réception des articles sur le lieu de livraison, par e-mail ou lettre recommandée en indiquant les détails complets du défaut. Dans le cas contraire, les articles seront considérés comme ayant été acceptés et aucune réclamation sous garantie à l'encontre de KAHLES ne sera acceptée. En cas de défauts non visibles qui ne peuvent être détectés au cours du délai imparti après contrôle minutieux par un entrepreneur, KAHLES accordera une garantie d'une durée de 6 mois à compter de la date de livraison (EXW, INCOTERMS 2010) pour couvrir les défauts de produits ou de fabrication.

Les réclamations effectuées au-delà des réclamations sous garantie, notamment les réclamations pour dommages, sont explicitement exclues. Les réclamations sous garanties et les réclamations pour dommages sont également exclues dans le cas où le CLIENT a modifié l'OBJET D'ACHAT par traitement ou fabrication.

Dans le cas où KAHLES confirme qu'un OBJET D'ACHAT est défectueux, il sera, à la discrétion de KAHLES, réparé, remplacé par des articles non défectueux ou, si convenu, soumis à une remise. L'ensemble des réclamations sous garantie doivent être notifiées par lettre recommandée immédiatement après avoir détecté le défaut en indiquant des détails précis. Les produits peuvent être renvoyés uniquement suite à l'accord de KAHLES et conformément aux instructions indiquées, dans le cas contraire, les frais d'expéditions seront à la charge du CLIENT.

7. RESPONSABILITE

La responsabilité de KAHLES est limitée aux dommages causés à l'OBJET D'ACHAT. À l'exception de la responsabilité pour dommages corporels, ainsi que les cas de défaut de négligence flagrante de la part de KAHLES, tout autre dédommagement pour dommage est exclu. Lorsqu'elle est autorisée par la loi, la responsabilité totale est limitée au prix d'achat, à hauteur d'un montant maximum de 8000 euros. La charge de la preuve relative au montant des dommages et à la défaillance de KAHLES incombe au CLIENT.

En termes de responsabilité produit, KAHLES est uniquement responsable des dommages corporels et des dommages matériels subis par l'utilisateur final. Toute modification réalisée sur les produits livrés, la non-conformité aux consignes d'utilisation, le non-respect des informations relatives au produit, l'utilisation de composants n'appartenant pas à KAHLES, ou toute

utilisation du produit à d'autres fins exonèrent KAHLES de toute responsabilité. KAHLES n'est pas responsable des dommages causés à des tiers, des pertes collatérales ou de l'échec de réalisation d'une économie. Le CLIENT s'engage à transférer les limitations de responsabilité aux CLIENTS suivants en cas de vente du produit.

8. DROITS DE PROPRIETE INDUSTRIELLE

8.1. L'ensemble des droits de propriété intellectuelle liés aux OBJETS D'ACHAT ainsi qu'à tout autre produit, composant, processus, plan, compte-rendu ou tout autre document de nature technique, ainsi que les conceptions et modèles, catalogues, plaquettes, photos et autres ("Documentation KAHLES") (y compris les brevets, marques déposées, certificats d'utilité, conceptions, copyright, savoir-faire et les informations relatives aux processus/flux de travail commerciaux et techniques) sont conférés à KAHLES, tandis qu'aucun droit n'est accordé au CLIENT (notamment aucun droit de licence supplémentaire) au-delà du droit d'utilisation convenu. KAHLES détiendra le droit exclusif d'utiliser et d'exploiter ces droits, de demander une protection dans le cadre des droits de protection ou de conserver ces droits. KAHLES se réserve l'ensemble des droits, y compris le copyright et le droit d'utilisation de la Documentation de KAHLES. Le CLIENT n'est pas autorisé à utiliser, copier, reproduire, stocker ni divulguer cette documentation à ses propres fins ou aux fins de tiers, y compris en tant que modèles directs ou indirects ou en tant qu'outils, sans avoir obtenu l'accord formel écrit préalable de KAHLES dans chaque cas individuel.

Au plus tard à réception dès cette Documentation, le CLIENT reconnaît les droits respectifs de KAHLES et son obligation de confidentialité. Le CLIENT s'engage à ne pas divulguer la Documentation fournie par KAHLES à des tiers ni à l'utiliser à d'autres fins que celles pour lesquelles la Documentation a été obtenue, en partie ou en intégralité, sans avoir obtenu au préalable l'accord formel écrit de KAHLES dans chaque cas individuel.

L'interdiction de divulgation de la Documentation ne s'applique pas aux supports publicitaires KAHLES fournis au CLIENT à des fins de distribution aux clients finaux, tels que les plaquettes de produit, les catalogues ou les dépliants publicitaires.

8.2. KAHLES n'est pas responsable du non-respect des droits de propriété intellectuelle/industrielle de la part de tiers dans le cas où KAHLES a fabriqué ou distribué un produit au CLIENT sur la base de dessins, de modèles, de spécifications ou d'autres informations de production. Dans ces cas, le CLIENT s'engage à indemniser la société KAHLES et à l'exonérer de toute responsabilité ou de toute revendication de réclamation.

La Documentation de KAHLES ne s'applique pas aux éventuelles consignes et/ou manuels d'utilisation qui accompagnent un OBJET D'ACHAT spécifique. La propriété et les droits inhérents au contenu demeurent la propriété de KAHLES, le CLIENT s'engage toutefois à intégrer cette documentation aux OBJETS D'ACHAT à fournir à ses CLIENTS.

Dans le cas où la Documentation KAHLES a été autorisée à être divulguée à des tiers, le CLIENT s'engage à notifier ses clients des droits indiqués ci-dessus inhérents à KAHLES et à les contraindre à se conformer aux dispositions stipulées ci-dessus ainsi que transmettre cette obligation à leurs CLIENTS. Ceci inclut notamment la responsabilité d'obliger les CLIENTS à se conformer aux dispositions indiquées ci-dessus. Les supports publicitaires de KAHLES

fournis au CLIENT à des fins de distribution à des clients finaux, tels que des plaquettes de produits, des catalogues ou des dépliants publicitaires, ne sont pas soumis à cette obligation.

8.3. Les marques déposées et autres symboles de KAHLES ne sont pas autorisés à être modifiés ni retirés des OBJETS D'ACHAT ou de leur emballage ni à être utilisés indépendamment des OBJETS D'ACHAT ou de l'emballage. Le CLIENT présente le droit et l'obligation d'utiliser les marques déposées et symboles de KAHLES représentés sur les OBJETS D'ACHAT ou sur leurs emballages sans les altérer et de la manière dont ils sont représentés sur l'OBJET D'ACHAT ou sur l'emballage, pour identifier les OBJETS D'ACHAT non modifiés dans leur emballage d'origine, de la manière et sous la forme représentée sur l'OBJET D'ACHAT ou sur l'emballage au moment de la livraison au CLIENT. Toute autre utilisation des marques déposées, noms, logos ou autres symboles de KAHLES doit uniquement être autorisée suite à l'accord écrit préalable de KAHLES dans chaque cas individuel et uniquement sous la forme formellement approuvée.

9. CONFIDENTIALITE

Le CLIENT s'engage à utiliser l'intégralité des documents fournis par KAHLES ainsi que toute autre information commerciale, technique ou autre fournie ou dont il aura connaissance dans le cadre de sa relation commerciale avec KAHLES à des fins adéquates et habituelles inhérentes au service fourni uniquement. Le CLIENT s'engage à traiter ces informations de la même manière que ses propres secrets commerciaux et d'entreprise, dans tous les cas, de manière appropriée afin de les rendre accessibles uniquement aux employés qui en ont l'utilité à des fins d'utilisation correcte et habituelle, et de ne pas les rendre accessibles à des tiers et à les protéger des vols.

Au terme du présent accord ou de la collaboration, le CLIENT s'engage à remettre l'ensemble des documents contenant des informations confidentielles sur KAHLES et d'effacer de manière permanente toute information confidentielle électronique ; le CLIENT ne possède aucun droit de rétention.

Sans l'accord écrit préalable de KAHLES dans chaque cas individuel, le CLIENT n'est pas autorisé à faire référence à KAHLES dans le cadre d'annonces publicitaires, de communications externes et autres annonces. Cette interdiction n'inclut pas l'utilisation de marques autorisée par KAHLES à moins qu'elle ne donne l'impression que la référence spécifique est effectuée par la société KAHLES elle-même.

10. RETENTION DE TITRE

KAHLES conservera la propriété de l'OBJET D'ACHAT jusqu'à ce que l'intégralité du montant correspondant au prix d'achat ait été réglée par le CLIENT. Dans le cas où l'OBJET D'ACHAT est soumis à un traitement supplémentaire ou est intégré à un autre article pour en former une partie intégrante, KAHLES bénéficiera d'une propriété commune du nouveau produit complet selon la valeur de ses composants. Jusqu'à nouvel ordre, le CLIENT est autorisé à vendre l'OBJET D'ACHAT ou les produits résultant du traitement dans le cadre de ses opérations commerciales habituelles soumises à rétention de titre. Jusqu'au règlement de l'intégralité du

montant correspondant au prix d'achat, le CLIENT s'engage à transmettre à KAHLES l'ensemble des paiements perçus de la revente de l'OBJET D'ACHAT en tant que partie individuelle ou intégrale d'un produit complet, à hauteur de la valeur de l'OBJET D'ACHAT. Jusqu'à nouvel ordre, le CLIENT est autorisé et s'engage à percevoir les montants dus de la part de ses CLIENTS. KAHLES peut informer les clients du CLIENT de ce transfert à tout moment et la société KAHLES est autorisée à prendre possession de l'OBJET D'ACHAT ou du produit complet, ou d'exiger le règlement du montant correct directement auprès de KAHLES en cas de non-respect du CLIENT de ses obligations contractuelles, et notamment en cas d'utilisation incorrecte de l'OBJET D'ACHAT, ou en cas de défaut de paiement du prix d'achat. Le retour des produits, ou leur prise de possession, ne constitue en aucun cas l'annulation du contrat ni ne constitue la fin des obligations du CLIENT, notamment en ce qui concerne le paiement du prix d'achat.

11. CONDITIONS SUPPLEMENTAIRES – REPARATIONS

11.1. De manière générale, KAHLES est disposée à accepter des OBJETS D'ACHAT afin de les réparer conformément aux conditions suivantes, et l'engagement de réparation devient obligatoire en ce qui concerne les conditions indiquées ci-après (devis), notamment la durée ou les coûts de réparation, uniquement après confirmation écrite.

11.2. Un devis sera préparé sur la base d'une demande spécifique ; le passage d'une commande, la préparation d'une confirmation de commande et/ou la livraison ne concèdent en aucun cas à KAHLES l'obligation de réaliser une réparation ni de réparer l'OBJET D'ACHAT correspondant.

Les devis sont réalisés par écrit uniquement et sont valides uniquement sous forme écrite. Des conseils oraux relatifs aux coûts de réparation attendus et/ ou des certifications relatives aux prix forfaitaires ne constituent en aucun cas une obligation.

11.3. Suite à une réparation ou à la réalisation d'un test, KAHLES s'engage à livrer l'OBJET D'ACHAT immédiatement au CLIENT. Les délais de réparation indiqués sur un devis constituent des valeurs de référence, aucune garantie relative à une date de fin spécifique ne peut être indiquée.

11.4. La livraison et le retour de l'OBJET D'ACHAT à réparer seront effectués au risque et à la charge du CLIENT.

11.5. Les parties remplacées deviendront automatiquement et sans frais supplémentaires propriété de KAHLES qui en aura le pouvoir de disposition exclusif.

11.6. Aucune garantie ne sera accordée pour les réparations temporaires, notamment le remplacement de pièces usées, effectué par ordre express. Les pièces soumises à usure sont dotées d'une durée de vie conforme à l'état de technologie en cours.

11.7. KAHLES s'engage à garantir le travail de réparation effectué et les composants installés pendant la durée stipulée par la loi à compter de la date de livraison (expédition au CLIENT ; EXW Incoterms 2010). La garantie sera composée du principe de rectification des défauts établis de la réparation dans un délai raisonnable. Dans le cas où cette rectification est impossible ou engendrerait des frais supplémentaires, un remplacement adapté sera fourni, qui ne

doit toutefois pas excéder le montant réglé à KAHLES pour la réparation de l'OBJET D'ACHAT. Pour que les réparations sous garantie soient effectuées, le CLIENT doit retourner l'OBJET D'ACHAT correspondant à KAHLES, à ses propres risques et frais. La Documentation fournie par le CLIENT n'est pas couverte par la garantie. Les réclamations sous garantie deviennent invalides dans le cas où

- a. Des défauts visibles ne sont pas notifiés par écrit (par e-mail ou lettre recommandée) dans un délai de 8 jours à compter de la date de livraison
- b. Les composants affectés par le défaut ont été modifiés ou réparés par un tiers ou le CLIENT lui-même.

12. PROTECTION DES DONNEES

Le CLIENT convient du fait que les données fournies à KAHLES dans le cadre de la relation commerciale, y compris les données personnelles relatives au CLIENT lui-même, à ses employés, et aux CLIENTS et partenaires commerciaux du CLIENT, sont susceptibles d'être conservées par KAHLES et traitées à des fins comptables, y compris à titre de référence à des fins publicitaires. Les données seront utilisées par KAHLES à des fins de conformité avec les réglementations statutaires, dans le cadre des procédures de paiement et à des fins publicitaires et de référence. Le CLIENT garantit le fait d'être autorisé par ses propres CLIENTS à utiliser les données, et s'engage à indemniser KAHLES en cas de réclamations.

13. ATTRIBUTION DES DROITS ET OBLIGATIONS

Le CLIENT ne doit en aucun cas attribuer les droits et obligations inhérents aux présentes Conditions Générales à des tiers sans l'accord écrit préalable de KAHLES dans chaque cas individuel. KAHLES est autorisée à tout moment à attribuer les droits et obligations inhérents aux présentes Conditions Générales et l'ordre à une société affiliée à KAHLES ou à un tiers sans l'autorisation ou l'accord nécessaire de la part du CLIENT.

14. GENERAL

14.1. Dans le cas où une ou plusieurs dispositions relatives aux présentes Conditions Générales sont considérées comme invalides, illégales ou non exécutoires, quel qu'en soit le motif, les autres dispositions ne seront pas affectées, et les présentes Conditions Générales devront être considérées comme ne contenant aucune disposition invalide, illégale ou non exécutoire. Les parties contractantes sont des parties contractantes indépendantes non associées sur la base de cette relation commerciale et ne présentent aucune relation juridique sur la base de contrats de travail ou de représentation.

14.2. Concernant les relations avec les clients, les réglementations du présent contrat s'appliquent uniquement dans la mesure où elles ne contredisent pas les conditions juridiques obligatoires pertinentes, et en particulier la Loi relative à la protection du Consommateur.

14.3. Le manquement ou le retard inhérent à l'exercice d'un droit établi dans le cadre de la relation commerciale entre les parties contractantes doit être considéré comme une renonciation de la part de l'une des parties dans les cas présents et futurs. Aucune renonciation ne sera effective à moins d'avoir été acceptée par écrit par les parties contractantes.

14.4. Les articles 6, 7, 8 et 9 resteront en vigueur de manière permanente suite au terme du présent accord ou de la collaboration entre le CLIENT et KAHLES, quel que soit le motif du terme. Concernant ces obligations, le CLIENT doit s'assurer qu'elles sont transmises à tout CLIENT supplémentaire.

15. LIEU, LOI EN VIGUEUR

Le présent accord est régi par la législation Autrichienne. La Convention des Nations Unies sur la Vente Internationale de Marchandises (CISG) et les dispositions de la loi relatives au conflit de lois régies par le droit international privé sont exclues.

Dans le cas où le siège social permanent du CLIENT est situé dans un État Membre de l'UE, en Islande, en Norvège ou en Suisse, tout litige causé par ou lié à la relation commerciale entre le CLIENT et KAHLES sera exclusivement réglé par le tribunal compétent d'Wien, en Autriche. Dans le cas où le siège social permanent du CLIENT est situé dans un autre état, tout litige causé par ou lié à la relation commerciale entre le Client et KAHLES sera définitivement réglé selon les Règles d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale par un médiateur désigné conformément à ces Règles. L'arbitrage aura lieu à Zurich, en Suisse. La langue de l'arbitrage sera l'allemand.

Dans le cas où le CLIENT est un consommateur conformément à la RÉGLEMENTATION (CE) No 1215/2012 du 12 décembre 2012 du PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL de la juridiction compétente et en cas d'exécution de jugements relatifs à des affaires civiles ou commerciales, le tribunal compétent sera celui du lieu de domiciliation du client.